

Madame, Monsieur,

**La sécheresse est là : la situation hydrologique est particulièrement préoccupante sur notre territoire, avec de nombreux secteurs placés en alerte, alerte renforcée ou crise sécheresse sur les départements de Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan.**

En conséquence, certains usages de l'eau peuvent être limités par la réglementation.

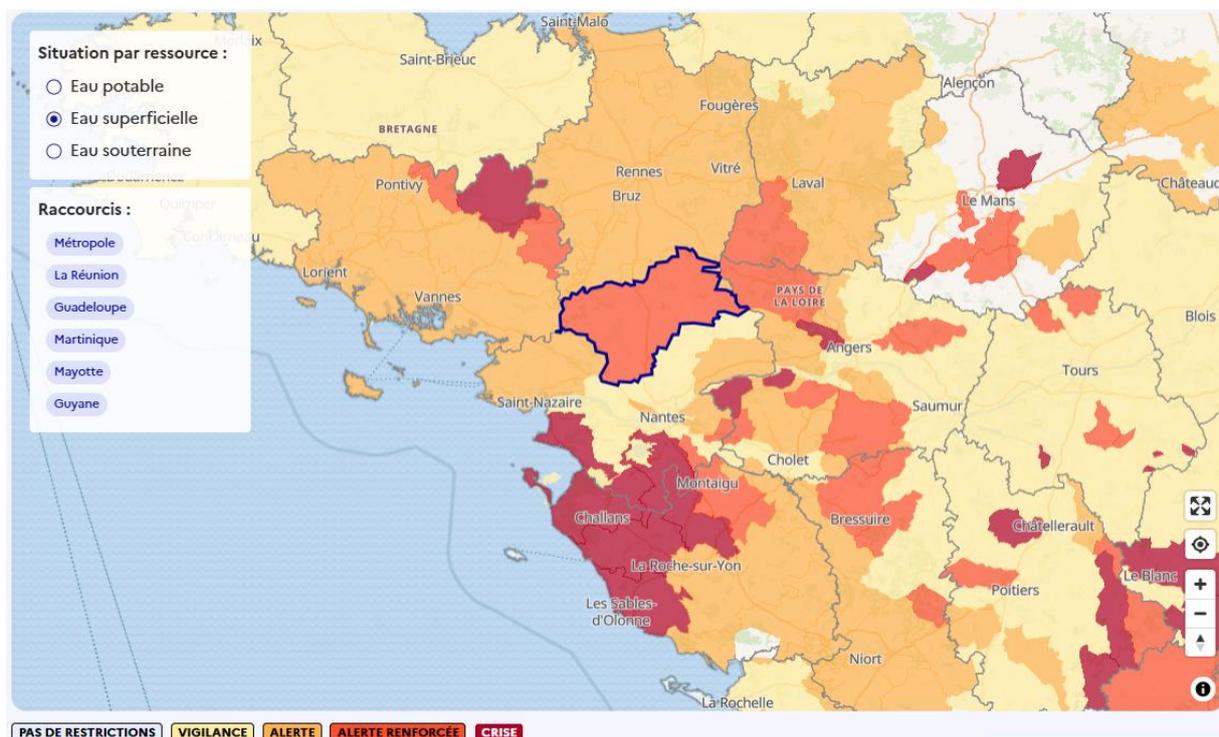
Nous attirons votre attention sur plusieurs usages non conformes récemment observés sur le terrain (arrosage de terrains de sport ou d'espaces verts dans des zones soumises à interdiction, irrigation de cultures de maïs, dans des secteurs en restriction stricte...).

**La préservation de la ressource en eau est un enjeu collectif majeur. Des efforts immédiats et partagés sont nécessaires.**

Nous vous proposons de relayer les informations réglementaires auprès des usagers, associations, entreprises et exploitants agricoles de votre territoire et de renforcer la vigilance de vos services.

**Outils de suivi et de référence :**

- Carte interactive Restreau (situation en temps réel par bassin de la Loire-Atlantique) : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>
- Carte interactive VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>



- Arrêtés préfectoraux sécheresse :
  - Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Secheresse>
  - Ille-et-Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2025/Eau-Alerte-secheresse>

- Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-developpement-durable/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-des-etiages-secheresse>
- **Données en temps réel** : [Hauteurs et débits : Hydroportail](#)
- **Site Atlantic'Eau** : <https://www.atlantic-eau.fr/mag/cet-ete-tous-vigilants-sur-notre-consommation-deau-potable>

**Recommandations à diffuser :**

- Informer vos équipes techniques, élus et usagers des règles en vigueur ;
- Relayer les arrêtés préfectoraux et la carte Restreau aux acteurs concernés : exploitants agricoles, associations sportives, entreprises, etc. ;
- Faire preuve d'exemplarité dans les usages communaux (espaces verts, arrosage, lavage, fontaines...);
- Envisager un rappel ciblé si des pratiques inadaptées sont constatées (et au besoin, solliciter les services de l'Etat compétents (OFB, DDTM...)).

**Restrictions sécheresse en cours**

| Pour les collectivités |   |                               |   |
|------------------------|---|-------------------------------|---|
| Département            | Niveau d'alerte au 16/07/25   | Zones concernées pour le SCDI | Restrictions d'usage de l'eau superficielle (extrait)   |
| Loire-Atlantique (44)  | ● Alerte renforcée  | Bassin de la Vilaine          | <p>✘ Arrosage espaces verts, pelouses, terrains de sport interdit</p> <p>✘ Nettoyage de la voirie (place, trottoirs...)</p> <p>✘ Lavage véhicules (Interdiction sauf une piste de lavage haute-pression par station)</p>  |
| Ille-et-Vilaine (35)   | ● Alerte (bascule probable vers alerte renforcée semaine prochaine) | Tout le département           | <p>✘ Arrosage des pelouses, espaces verts, massifs floraux ou arbustifs, y compris en pot et en cimetière</p> <p>Interdiction de 8h à 20h.</p> <p>✘ Arrosage des terrains de sport</p> <p>Interdit de 8h à 20h. Les volumes d'eau hebdomadaires consommés sont suivis et enregistrés.</p> <p>Nettoyage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...), Y compris travaux routiers</p> <p>Réduction volontaire des consommations.</p> |
| Morbihan (56)          | ● Vigilance   | Théhillac                     | <p>Usage raisonné de la ressource : Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.</p>   |

| Pour les exploitants agricoles |                             |                               |   |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---|
| Département                    | Niveau d'alerte au 16/07/25 | Zones concernées pour le SCDI | Restrictions d'usage de l'eau superficielle (extrait) |

|                              |  |                      |  |
|------------------------------|--|----------------------|--|
| <b>Loire-Atlantique (44)</b> | ● Alerte renforcée   | Bassin de la Vilaine | <p>✘ <b>Irrigation par aspersion : Grandes cultures, prairies, et cultures de pleins champs ou autres usages</b> -Interdiction</p> <p>✘ <b>Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion...)</b> - Interdiction du lundi au vendredi de 10 h à 20 h et du samedi 10 h au dimanche 20 h.</p> |
| <b>Ille-et-Vilaine (35)</b>  | ● Alerte ( <b>bascule probable vers alerte renforcée semaine prochaine</b> ) | Tout le département  | <p>✘ <b>Irrigation agricole des autres types de cultures (autre que cultures spéciales, voire restrictions)</b> - Interdiction de 10h à 20h.</p>   |
| <b>Morbihan (56)</b>         | ● Vigilance  | Théhillac            | <p><b>Usage raisonnée de la ressource</b> : Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.</p>  |

| Pour les collectivités       |                             |                               |   |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---|
| Département                  | Niveau d'alerte au 16/07/25 | Zones concernées pour le SCDI | Restrictions d'usage de <b>l'eau potable</b> (extrait)  |
| <b>Loire-Atlantique (44)</b> | ● Vigilance                 | Bassin de la Vilaine          | <p><b>Usage raisonnée de la ressource</b> : Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.</p>   |
| <b>Ille-et-Vilaine (35)</b>  | ● Alerte                    | Tout le département           | <p>✘ <b>Arrosage des pelouses, espaces verts, massifs floraux ou arbustifs, y compris en pot et en cimetière</b><br/>Interdiction de 8h à 20h.</p> <p>✘ <b>Arrosage des terrains de sport</b><br/>Interdit de 8h à 20h. Les volumes d'eau hebdomadaires consommés sont suivis et enregistrés.</p> <p><b>Nettoyage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...), Y compris travaux routiers</b><br/>Réduction volontaire des consommations.</p> |
| <b>Morbihan (56)</b>         | ● Vigilance                 | Théhillac                     | <p><b>Usage raisonnée de la ressource</b> : Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.</p>   |

**Remarques importantes :**

Les niveaux peuvent varier à l'échelle des bassins hydrographiques : consultez Restreau ou VigiEau pour vérifier les restrictions précises commune par commune.

N'hésitez pas à nous solliciter pour un appui technique ou un accompagnement à la communication locale.